

Principes volontaires pour le partage d'articles sur les réseaux de collaborations scientifiques (révisés le 8 juin 2015)

La recherche scientifique est collaborative par nature. Tant dans les secteurs universitaire qu'à but non lucratif, les équipes de chercheurs et de scientifiques partagent leurs expériences, leur expertise et leurs installations pour faire progresser les connaissances et la compréhension de l'être humain. Le partage d'articles scientifiques en est un parfait exemple – la majorité de ces articles impliquant de multiples auteurs, souvent d'institutions et de pays différents. Le partage d'articles et de matériel complémentaire est donc un facteur essentiel pour faire avancer la recherche.

Etant donné que les groupes de chercheurs sont davantage interdisciplinaires et internationaux, ce type de partage a augmenté, favorisé par l'essor des outils et technologies en ligne. Les réseaux de collaborations scientifiques offrent aux chercheurs l'opportunité de découvrir et de partager des articles et des données. Néanmoins, ce partage d'expériences peu s'avérer inefficace, incohérent ou entravé par l'incertitude juridique, ce qui est frustrant pour les chercheurs universitaires, les institutions, les réseaux de collaborations et les éditeurs.

Nous souhaiterions simplifier et homogénéiser les contenus d'abonnement et sous licence pour les chercheurs universitaires pour qu'il règne une cohérence en matière d'accès et de droits d'utilisation des articles tout en favorisant la collaboration. Nous pensons que nos éditeurs et nos réseaux de collaborations scientifiques peuvent coopérer pour faciliter le partage, ce qui bénéficiera aux chercheurs, aux institutions et à la société entière, avec un ensemble de principes fondamentaux maximisant cette expérience pour toutes les parties.

La publication en libre accès offre certes un outil de partage mais aucune solution de partage des contenus d'abonnement et sous licence. Les présents principes visent à combler cette faille et à compléter (et non à remplacer) la publication en libre accès ou l'auto-archivage. Ils n'ont pas non plus pour objet le partage par et entre organisations commerciales.

Philosophie des signataires des présents principes :

- Les éditeurs s'engagent à faciliter la divulgation et la découverte des articles scientifiques de leurs auteurs.
- Le partage doit être autorisé au sein de groupes de collaborations de recherches, à savoir des groupes de scientifiques ou de chercheurs invités à participer à des collaborations de recherches spécifiques.
Caractéristiques de ces groupes :
 - Leur taille sera typique pour des groupes de recherches dans cette discipline.
 - Ils partageront uniquement des articles au sein du groupe et dans le cadre des objectifs fixés.
 - Ils autoriseront le partage d'articles entre abonnés et non-abonnés au sein du groupe.
 - Ils incluront des chercheurs commerciaux, soumis à la politique de l'éditeur ou à une licence appropriée.
 - Ils incluront des membres du grand public participant aux fins du groupe.
- Les éditeurs et bibliothèques doivent être en mesure de calculer la quantité et le type de partage, en utilisant des normes telles que COUNTER pour mieux comprendre les habitudes de leurs lecteurs et quantifier la valeur de leurs services.
- Critères à remplir par les initiatives visant à faciliter le partage :
 - Reposer sur des normes pour être conformes aux outils et plateformes requis par les chercheurs.
 - Être ouvertes à tous les participants appliquant les présents principes.
 - Intégrer les droits d'accès et d'utilisation ainsi que le reporting des données dans le flux de travail de recherche.
 - Veiller à ce que les données d'utilisation et d'activité soient gérées dans le respect de la vie privée et des lois et exigences en matière de sécurité.
- Encourager la divulgation publique de métadonnées d'articles et d'articles en libre accès dans le cadre des réseaux de collaborations scientifiques.
- Les politiques des éditeurs concernant le partage entre groupes de collaborations de recherches et la divulgation publique d'articles doivent être claires et transparentes, et nous appelons les éditeurs à travailler sur cette voie.